



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 20 mars 2017 à 18 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5

Est absent :

Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6
-------------------------	--------------------

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 18 h 07 devant environ 11 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2017-03-074

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 20 mars 2017 soit ouverte à 18h07 devant environ 11 contribuables.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

0.1 Adoption de l'ordre du jour

100 Administration générale

1.1 Bail emphytéotique entre la municipalité de Blue Sea et l'Association des amis du Presbytère.

1.2 Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec - FPC



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2017-03-075

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 20 mars 2017 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2017-03-076

CONTRAT EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA ET L'ASSOCIATION DES AMIS DU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QU' en 2016, l'association des amis du presbytère a déposé une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'économie de la science et de l'innovation (MESI) dans le cadre du programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC);

CONSIDÉRANT QUE l'association des amis du Presbytère est un organisme à but non lucratif, et qu'elle a signé, avec la municipalité, suite à la résolution no 2013-05-465, un protocole pour la gouvernance/gestion du Presbytère;

CONSIDÉRANT QUE le Presbytère est connu comme un immeuble, situé sur un terrain connu au cadastre du Québec, sous la désignation cadastrale 5 326 979, situé au 4 rue Principale à Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible aux différentes subventions gouvernementales pour, entre autre, des améliorations au bâtiment qui appartiennent à une tierce partie, mais dont ils ont la gestion par protocole d'entente, les organismes à but non lucratifs doivent détenir un bail à long terme ou emphytéose pour la propriété devant faire l'objet d'améliorations;

CONSIDÉRANT QUE l'association des amis du Presbytère ne détenait pas ce genre de bail avec la municipalité, c'est pourquoi elle a dû retirer sa demande d'aide financière auprès du MESI, car elle ne bénéficiait pas de délais suffisants pour rencontrer la date limite pour le dépôt des pièces justificatives, dont le contrat d'emphytéose, et n'était par conséquent pas admissible à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir déposer une demande dans le même programme (PIEC), en 2017, l'association des amis du Presbytère doit signer un contrat d'emphytéose avec la municipalité pour rencontrer les critères d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT QU' une rencontre entre le conseil municipal et le procureur Me Marc Tremblay de Deveau Avocats, a eu lieu le 9 mars 2017 afin de répondre aux préoccupations de certains conseillers, et de s'assurer de connaître les pistes de solutions possibles en cas de non-respect du contrat d'une part et d'autre;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une estimation du temps requis pour la rédaction du contrat, et pour accompagnement jusqu'à l'entrée en vigueur du contrat, soit la signature, et qu'entre 10 et 15 heures seront nécessaires pour la rédaction, transmission, modifications, et suivi signature à un taux applicable de 180\$/heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Normandin et résolu :

QUE ce Conseil mandate la firme Deveau Avocats afin de rédiger un contrat d'emphytéose de 10 ans entre la municipalité de Blue Sea et l'association des amis du Presbytère, pour l'occupation et utilisation du Presbytère incluant les clauses discutées lors de la rencontre du 9 mars, afin de respecter les préoccupations exprimées par le Conseil;

QU' avant sa signature, ce contrat devra être lu et accepté par le Conseil municipal;

VOTE :

Christian Gauthier : Pour
Pierre Normandin : Pour
Marc Lacroix : Pour
Michael Simard : Pour
Isabelle Clément : Pour

ADOPTÉE

2017-03-077

NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC – FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS(FPC)

CONSIDÉRANT QUE nous devons obtenir des fonds pour la réalisation du raccordement de la piste cyclable au centre du village de Blue Sea, plus précisément au kiosque touristique situé en face du 4, rue Principale à Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, Volet Fonds des petites collectivités (FPC) est ouvert aux demandes jusqu'au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures et travaux admissibles incluent entre autres les sentiers récréatifs;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à déposer une demande d'aide financière pour le raccordement de la piste cyclable au centre du village à la direction régionale des infrastructures du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE

Période de questions de 18h40 à 18h55



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2017-03-078
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 20 mars 2017 soit close à 18h55.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2017.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier